

# LA LETTRE DU PHOTOVOLTAÏQUE

## N°3 / JUILLET 2014



Dans la lettre du mois de novembre 2013, nous vous avons présenté des actions ciblées mises en place ou prévues dans le cadre d'une démarche « service » proactive, en particulier la facture électronique simplifiée dont nous vous annonçons le lancement au premier semestre 2014. Ce service est désormais opérationnel depuis le 12 Mai 2014 pour les producteurs "monosite" et vous



permet d'adresser en quelques clics votre facture de production, sans impression ni envoi postal. Les index que vous saisissez sont contrôlés instantanément et vous savez en temps réel si votre facture est correcte ou si les informations saisies nécessitent une analyse par nos services. Déjà plus de 20 000 producteurs ont adopté ce service. Grâce aux données pré-saisies et contrôles automatiques réalisés en ligne, près de 90 % des factures sont correctes du premier coup. Dans un deuxième temps, ce service sera ouvert à l'ensemble des producteurs. N'hésitez plus, la facture électronique simplifiée, c'est la garantie d'une facturation sans souci !

*Jean-François Lhuissier, directeur en charge des Obligations d'Achat*

## ET SI NOUS ÉVITONS LES ERREURS POUR UNE MEILLEURE FACTURATION ?

### QUELS COMPTEURS RELEVER ?

À la date de facturation, vous devez relever les index (valeurs) figurant sur les compteurs de votre installation, nommés par convention :

**P** (Production)

**A** (Non Consommation ou **A**uxiliaires)



#### À SAVOIR !

Le compteur **A** mesure la consommation de l'installation (onduleurs) lorsque les panneaux ne produisent pas. Les index relevés **A** sont très faibles en comparaison aux index **P**.



#### ATTENTION :

Il ne faut en aucun cas relever votre onduleur. En cas de problème technique sur votre compteur, contactez ERDF qui fournira, si besoin, une estimation de votre production.

### RAPPELS :

- 1 Pour déclencher le paiement de votre facture, vos données sont mises en cohérence avec celles d'ERDF. **Assurez-vous de bien laisser l'accès aux techniciens ERDF pour effectuer la relève.**
- 2 Pour établir votre facture vous devez relever les index (valeurs figurant sur les compteurs P et A) de votre installation : à la date anniversaire de votre contrat pour les facturations annuelles, à date anniversaire et 6 mois après pour les facturations semestrielles. **La relève des compteurs par vos soins est indispensable et complémentaire des relèves effectuées par ERDF** (qui ne sont généralement pas réalisées à la date anniversaire du contrat).
- 3 Pensez à bien renseigner votre mail dans votre espace personnel sur le site [www.edf-oasolaire.fr](http://www.edf-oasolaire.fr), vous recevrez un mail de rappel quelques jours avant la date de facturation.

Vous n'avez pas encore choisi la facture électronique simplifiée ou vous n'avez pas accès à la facture électronique simplifiée ?  
**Consulter sur notre site internet [www.edf-oasolaire.fr](http://www.edf-oasolaire.fr) l'aide « Remplir ma facture étape par étape » et le livret « Réussir sa facture ».**

**UNE FACTURE BIEN REDIGÉE  
C'EST LA GARANTIE D'UNE FACTURE BIEN PAYÉE**

### PAIEMENT PAR VIREMENT, UN PAIEMENT SÉCURISÉ ET GARANTI

Tous les producteurs ont la possibilité d'opter pour le virement et ainsi éviter les démarches et contraintes liées au chèque et au courrier. Pour ce faire, rien de plus simple, il suffit de saisir son IBAN sur notre site :

- Connectez-vous sur votre espace personnel et rendez-vous dans votre « Compte utilisateur ».
- Cliquez sur « Mode de facturation et règlement » et dans le menu déroulant, choisissez « Virement ».
- Saisissez votre IBAN et confirmez votre saisie (vous retrouverez le numéro IBAN sur votre relevé d'identité bancaire).

**À SAVOIR ! Vous avez aussi la possibilité d'opter pour le paiement par virement et d'enregistrer votre IBAN lors de la saisie de votre facture.**

## QUI EST QUI ?

**EDF OBLIGATIONS D'ACHAT** est une Entité du groupe EDF SA, créée pour assurer la mission de Service Public de gestion de l'obligation d'achat confiée à EDF par la loi. EDF OA achète donc l'énergie que votre installation produit et injecte sur le réseau et se doit de s'assurer que la rémunération versée est conforme aux tarifs et aux modalités fixés par les pouvoirs publics.

**ERDF, FILIALE D'EDF** est un gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité, dont il assure l'entretien, l'exploitation et le développement. À ce titre, ERDF réalise le raccordement au réseau des installations de production en s'assurant de leur conformité électrique (sécurité). À ce titre aussi, ERDF a la charge du comptage des kWh produits et injectés.

## ERDF, EDF OA... QUI FAIT QUOI ?

### COCHEZ LES CASES CORRESPONDANTES :

- |          |   |                          |                          |
|----------|---|--------------------------|--------------------------|
| <b>1</b> | Je dépose une demande complète de raccordement et signe un contrat d'accès au réseau avec .....                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>2</b> | Je signe un contrat d'achat avec .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>3</b> | J'ai un problème sur mon compteur ou concernant la quantité de kWh produite par mon installation, je contacte ..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>4</b> | Qui contrôle et règle ma facture ? .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>5</b> | Un événement personnel impacte mon contrat d'achat, j'informe .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>6</b> | Je paye l'utilisation du réseau à .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

1. ERDF ; 2. EDF OA ; 3. ERDF ; 4. EDF OA ; 5. ERDF et EDF OA ; 6. ERDF

EDF  
OA



## INFOS EN +

### PARTENARIAT

#### ● RENCONTRE DES FÉDÉRATIONS DES PRODUCTEURS

Déjà deux rencontres réalisées en 2014 avec les représentants nationaux des Fédérations de Producteurs : le 8 janvier et le 23 mai.

Ces rencontres ont été très riches. Elles ont permis :

- d'effectuer un tour d'horizon de l'actualité réglementaire en particulier sur l'abrogation de l'arrêté du 7 janvier 2013 ;
- d'échanger sur la mise en place de la Facturation Electronique Simplifiée ;



- de partager sur la situation de l'administration des Obligations d'achat, sur les chantiers majeurs en cours ou à venir.

Vous pouvez consulter nos échanges sur le site [edf-oasolaire](http://edf-oasolaire.fr) à la rubrique Actualités.

### ACCOMPAGNEMENT

#### ● [WWW.EDF-OASOLAIRE.FR](http://WWW.EDF-OASOLAIRE.FR) : VOTRE ESPACE INFO

Fraîchement revisité, ce site est une aide précieuse pour une gestion sans souci de votre contrat et de vos factures.

Deux espaces vous sont toujours consacrés. Un accès privé vous permet de modifier votre mode de paiement et vos données personnelles, d'éditer votre contrat et facturer votre production.

Un deuxième espace « grand public » (69 000 visiteurs en mars 2014 pour 1 700 000 pages consultées) vous propose au fil des pages, toute l'actualité liée à l'Obligation d'Achat solaire. Découvrez des conseils pour comprendre votre contrat, des astuces pour bien facturer et des guides thématiques à télécharger pour vous aider (ex : « Réussir sa facture », document le plus téléchargé cette année).

Vous trouverez aussi les démarches à réaliser en cas d'événements personnels ou impactant votre installation ainsi que les réponses aux questions les plus fréquemment posées. Alors à vos claviers, une visite s'impose !

## EDF OA VOUS ÉCOUTE

Une grande enquête de satisfaction a été menée fin d'année 2013 auprès de 15 000 producteurs photovoltaïque. Vous avez été nombreux à nous répondre et êtes majoritairement satisfaits de nos échanges puisque EDF OA a obtenu une note de 7,5/10 à la question : « êtes-vous satisfait d'EDF OA ? ». Vos remarques et vos avis sont précieux pour renforcer notre relation. C'est pourquoi, du 2 au 14 juillet, une nouvelle enquête est menée auprès des premiers utilisateurs du service de facturation électronique simplifiée. Nous remercions d'avance ceux qui prendront quelques minutes pour répondre.

### TOUS « ÉCO RESPONSABLES »

Nous privilégions les envois par email. Vérifiez que votre adresse email est correcte dans votre espace personnel sur le site [www.edf-oasolaire.fr](http://www.edf-oasolaire.fr) pour recevoir toutes nos informations.



Pour en savoir plus connectez-vous sur notre site : [www.edf-oasolaire.fr](http://www.edf-oasolaire.fr)

- une HOT LINE, des gestionnaires à votre écoute de 9h à 18h du lundi au vendredi : 0891 70 01 30 0,225€/min + coût opérateur depuis un mobile
- Un email : [oa-solaire@edf.fr](mailto:oa-solaire@edf.fr)

**ATTENTION ! une adresse centralisée unique pour tous vos courriers :  
Agence OA SOLAIRE - TSA 10295 - 94962 CRETEIL CEDEX**

Périodicité: bi-annuel - Responsable de publication: François Baudot, Directeur du CSP AOA & Services - Crédits photos : © EDF - Arfaras Fabrice, Conty Bruno, Beaucardet William, DR.



EDF SA  
22-30 avenue de Wagram  
75382 Paris cedex 08 - France  
Capital de 930 004 234 euros  
552 081 317 R.C.S. Paris  
[www.edf.fr](http://www.edf.fr)

Direction des Services Partagés  
CSP AOA & Services  
Département AOA  
Agence OA SOLAIRE  
TSA 10295 - 94962 CRETEIL CEDEX

L'énergie est notre avenir, économisons-la !